



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Mensuel Full Oxygène Mai 2024 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

CODE ISIN : FR001400NM29

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE pour bénéficier de la formule de remboursement : 12 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.

ÉLIGIBILITÉ : Contrats d'assurance-vie, de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Mensuel Full Oxygène Mai 2024 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de compte-titre dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : du 8 février 2024 au 31 mai 2024.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

MENSUEL FULL OXYGÈNE

Mai 2024

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Mensuel Full Oxygène Mai 2024 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Mensuel Full Oxygène Mai 2024, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 mai 2024 jusqu'à la Date d'Échéance (le 9 juin 2036) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 mai 2024 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Mensuel Full Oxygène Mai 2024, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÉRISTIQUES

- Une exposition à l'indice iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 points GTR®, (nommé ci-après « l'Indice »), calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe de 50 points d'indice par an (prélevé sur une base quotidienne).
- À partir de la fin du 12^e mois, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 0,8334 %⁽¹⁾ par mois écoulé, soit 10,0008 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽²⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé.
- La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100 % du Niveau Initial du 12^e mois au 143^e mois
- À l'échéance des 12 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 120,0096 %⁽¹⁾, soit 10,0008 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.

Mensuel Full Oxygène Mai 2024 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur du climat et de la transition énergétique. Mensuel Full Oxygène Mai 2024 ne constitue pas un titre de créance vert.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- De la fin du 12^e mois à la fin du 143^e mois, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 0,8334 %⁽²⁾ par mois écoulé, soit 10,0008 % par année écoulée.
- **À l'échéance des 12 ans**, si Mensuel Full Oxygène Mai 2024 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 120,0096 %⁽²⁾, soit 10,0008 % par année écoulée.

INCONVÉNIENTS

- **Mensuel Full Oxygène Mai 2024 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de Mensuel Full Oxygène Mai 2024 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 50,00 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 12 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à environ 0,8334 %⁽²⁾ par mois écoulé, soit environ 10,0008 % par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'Indice est un indice avec décrétement** et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points d'indice par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. **Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.** Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

ZOOM SUR L'INDICE IEDGE EUROPE CLIMATE EW 40 DECREMENT 50 POINTS GTR®

L'indice **iEdge Europe Climate Equal Weight 40 Decrement 50 points GTR®** Index est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS. Il est calculé et publié par SGX. Il a été lancé le 30 juillet 2021 en collaboration avec Carbone 4, expert et référent dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone. L'Indice est composé de 40 valeurs de la zone euro sélectionnées pour leur performance "Climat" telle que définie par Carbone 4. Ces 40 valeurs de l'Indice sont équipondérées.

Ainsi, les valeurs composant l'indice iEdge Europe Climate Equal Weight 40 Decrement 50 points GTR® Index sont engagées dans la réduction des émissions carbone soit à travers la baisse de l'intensité carbone de leur mix énergétique, la diminution de l'intensité carbone de leurs procédés industriels ou par le développement de solutions innovantes réduisant l'empreinte carbone de leurs produits ou services. Sa composition est revue à une fréquence semestrielle.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés par l'indice sur les 12 dernières années est de 27,414 points. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.sgx.com/indices/products/climatdg> ou la page en français dédiée à l'Indice sur le site de Natixis, ainsi que différents sites d'informations financières (Code Bloomberg : CLIMATDG Index).

ZOOM SUR LA COMPOSITION DE L'INDICE

Liste des 40 valeurs composant l'Indice

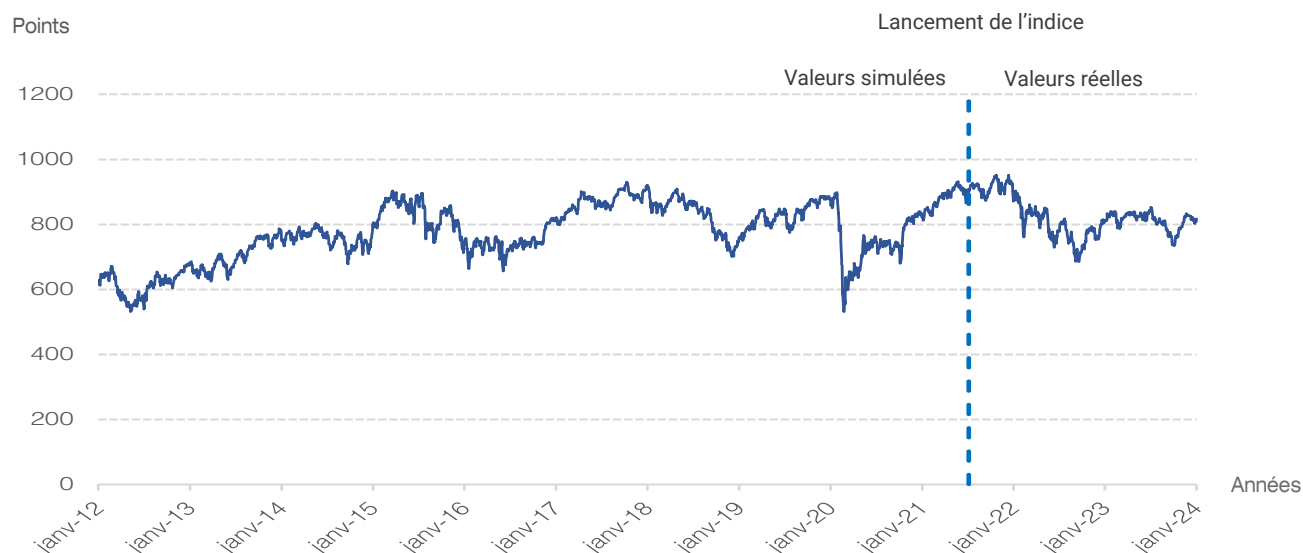
- Air Liquide SA
- Alstom SA
- ASML Holding NV
- AXA SA
- Bayer AG
- Bayerische Motoren Werke AG
- BNP Paribas SA
- Bouygues SA
- Cap Gemini SE
- Cie de Saint-Gobain SA
- Cie Generale des Etablissement
- Daimler Truck Holding AG
- Danone SA
- Deutsche Post AG
- E.ON SE
- Enel SpA
- Engie SA
- Fresenius SE & Co KGaA
- Hermes International SCA
- Iberdrola SA
- Infineon Technologies AG
- KBC Group NV
- Koninklijke Philips NV
- Legrand SA
- L'Oreal SA
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton
- Orange SA
- Renault SA
- Sanofi
- SAP SE
- Schneider Electric SE
- Siemens AG
- Siemens Healthineers AG
- Societe Generale SA
- Symrise AG
- Telefonica SA
- Terna - Rete Elettrica Nazionale
- UPM-Kymmene Oyj
- Vinci SA
- Vonovia SE

Source : Natixis, SGX, Bloomberg, dernier rebalancement au 25 septembre 2023

ÉVOLUTION DE L'INDICE IEDGE EUROPE CLIMATE EW 40 DECREMENT 50 POINTS GTR®

L'indice iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 points GTR® a été lancé le 30 juillet 2021. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE



Source : Bloomberg, du 25/01/2012 au 25/01/2024.

PERFORMANCES HISTORIQUES ET SIMULÉES AU 25/01/2024

	INDICE IEDGE EUROPE CLIMATE EW 40 DECREMENT 50 POINTS GTR®
1 an	1,00 %
5 ans	7,30 %
12 ans	32,16 %

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

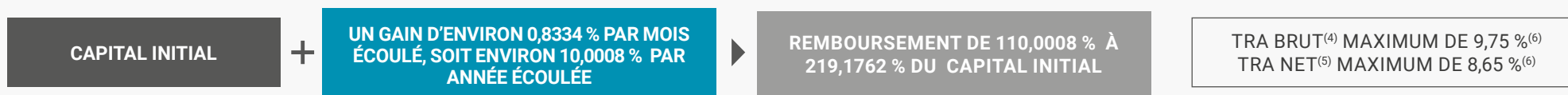
Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Observation Initiale, soit le 31 mai 2024.

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA FIN DU 12^E MOIS

La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100 % du Niveau Initial au 12^e mois. De la fin du 12^e mois à la fin du 143^e mois, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :



Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Mensuel Full Oxygène Mai 2024 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS

À la Date d'Observation Finale, le 2 juin 2036, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS DÉFAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽³⁾ le 9 juin 2036 :



CAS FAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 9 juin 2036 :



À noter : L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible à chaque Date d'Observation Mensuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et Mensuel Full Oxygène Mai 2024 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Mensuelle.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

⁽²⁾ La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100 % du Niveau Initial du 12^e mois au 143^e mois.

⁽³⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

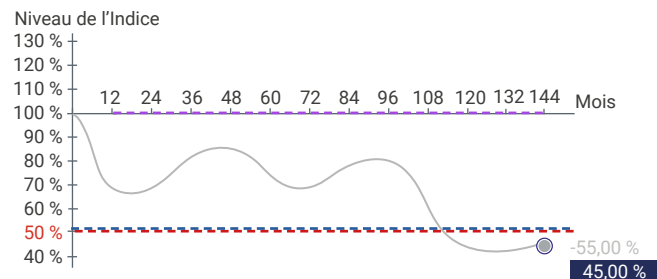
⁽⁵⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁶⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10,0008 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 9 juin 2025).

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE D'OBSERVATION FINALE (SUPÉRIEURE À 50,00 %)



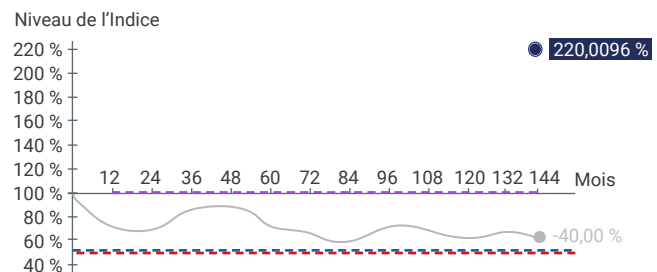
À chaque Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 55,00 %.

Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -6,42 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : -7,36 %

Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 50,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ MODÉRÉE DE L'INDICE À LA DATE D'OBSERVATION FINALE (INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50,00 %)

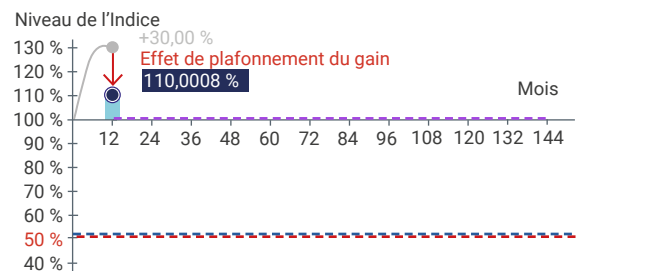


À chaque Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 60,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 40,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et un gain de 120,0096 %. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 220,0096 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 6,77 % (contre -4,16 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 5,70 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE DÈS LA 1^{RE} DATE D'OBSERVATION MENSUELLE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{re} Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 130,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de environ 110,008 %, soit environ 0,8334 % par mois écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 110,0008 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 9,75 % (contre 29,18 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 8,65 %

- Évolution de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Performance finale de l'Indice
- Barrière de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾ (100,00 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Seuil de perte en capital (50,00 %)
- Gain
- Seuil de versement du gain à échéance (50,00 %)

Information importante : la valorisation de Mensuel Full Oxygène Mai 2024 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Mensuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 50,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100 % du Niveau Initial du 12^e au 143^e mois.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR001400NM29
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure.
Emetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant de la formule	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Devise	EUR
Valeur nominale	1000 €
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de compte-titres.
Période de commercialisation	Du 8 février 2024 au 31 mai 2024.
Sous-jacent	Indice iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 points GTR® (code Bloomberg : CLIMATDG Index), indice avec décrétement calculé dividendes bruts réinvestis, diminué de 50 points d'indice par an.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande
Prix d'émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Date d'émission	8 février 2024
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Observation Initiale
Date d'Observation Initiale	31 mai 2024
Dates d'Observation Mensuelle	Le 2 ^e jour du mois ou le Jour de Bourse suivant si le 2 ^e jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 2 juin 2025 (inclus) et jusqu'au 2 mai 2036 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Observation Mensuelle. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	2 juin 2036
Date d'Echéance	9 juin 2036
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance Mensuel Full Oxygène Mai 2024 est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent : Scientific Beta (France), l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

AVERTISSEMENT

Offre au public avec obligation de publier un prospectus. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec DS Investment Solutions qui commercialise le produit Mensuel Full Oxygène Mai 2024. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de Mensuel Full Oxygène Mai 2024 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser

AVERTISSEMENTS (2/2)

que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Mensuel Full Oxygène Mai 2024 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATION IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 6 février 2024 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400NM29/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 points GTR® (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

NATIXIS

Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 26 janvier 2024

